

Syndicat Intercommunal d'Énergie
du Département de la Haute-Saône

COMITÉ SYNDICAL

5 juillet 2022



Début de la réunion à 19h30

→ Merci de patienter

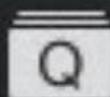


Durant la réunion

3 onglets sont à votre disposition

Questions - Réponses

Pour poser une question,
en rapport avec
l'ordre du jour



Questions-Réponses

Converser

Pour échanger entre vous.
Aucune réponse ne vous
sera apportée pendant la
séance par ce canal



Converser

Lever la main

Utile au moment du vote
ou pour demander la
parole. Son utilisation
sera rappelée en séance



Lever la main

Quorum : 201

Membres du Comité : 600

Membres présents : ***

Présences lors des dernières réunions :

3 décembre 2021 :	84
27 novembre 2021 :	226
07 avril 2022 :	255

Dérogation aux règles générales

Cadre légal : loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifiant la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020

- Le comité syndical peut se tenir en visio conférence.
- Le quorum est ramené à 1/3 de l'assemblée.
- Possibilité pour un délégué de porter 2 pouvoirs.

Règlement intérieur

- Les votes s'effectuent à main levée
(au moyen du bouton « lever la main »).
- Tout délégué voulant la parole doit la demander au Président
(Exceptionnellement, les délégués ont la possibilité de s'exprimer via le dispositif de questions-réponses).

PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TENUE DE LA SÉANCE

- Les délégués qui souhaitent poser des questions peuvent utiliser le dispositif « questions-réponses ».
- Les questions relatives au sujet débattu sont à poser avant le vote.
- Les questions sans lien avec le sujet débattu sont à évoquer en questions diverses, en fin de séance.

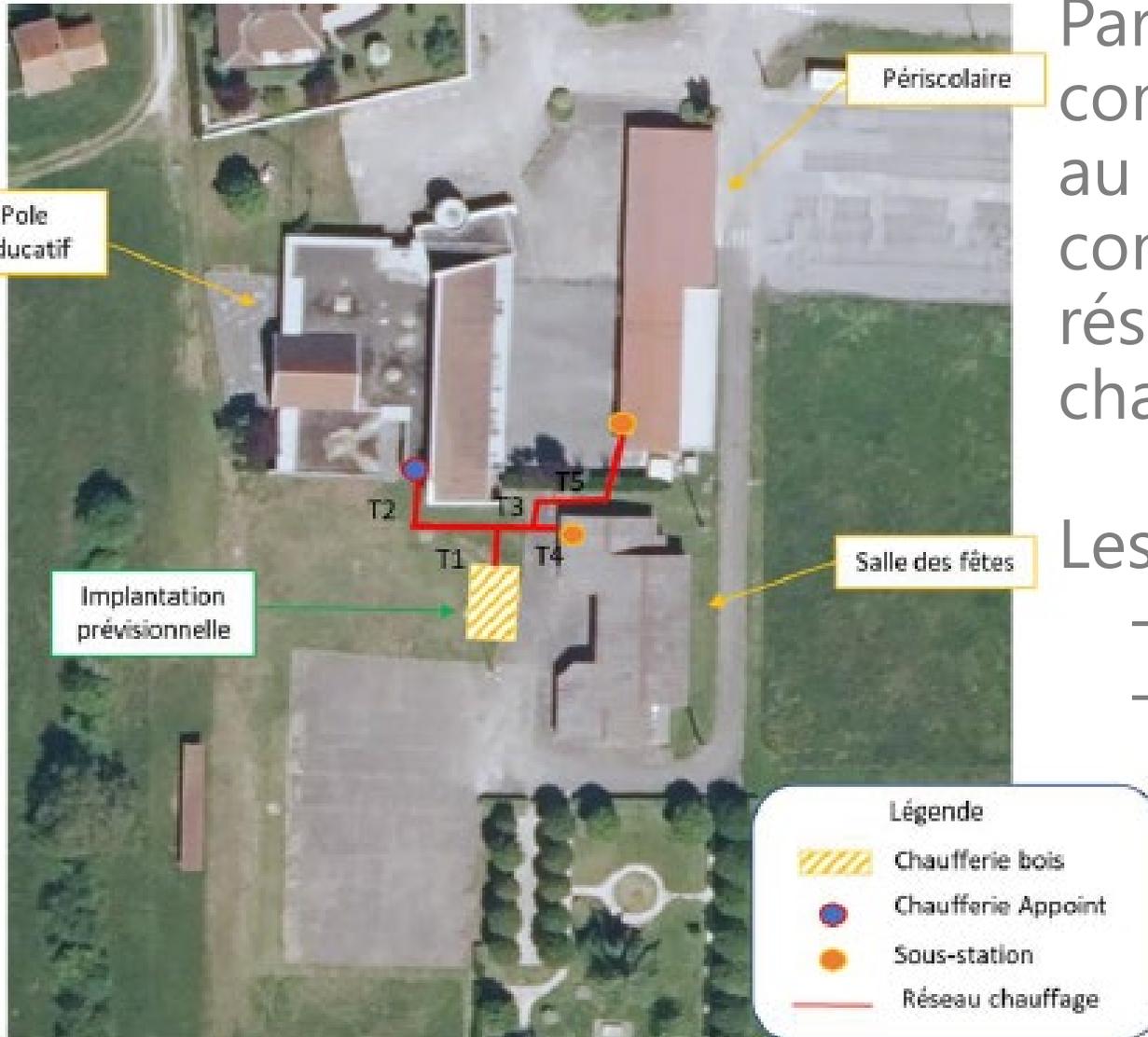
PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TENUE DE LA SÉANCE

- Le tchat disponible permet aux délégués de s'exprimer entre eux sans perturber la séance.
- Les échanges et opinions exprimés doivent refléter la tenue qui convient à une réunion d'élus au sein d'un comité syndical.
- Les éléments discutés sur le tchat ne seront pas repris en séance.

Observations sur les délibérations rédigées en
application des décisions prises
par le Comité.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Compétence « chaufferie bois » Apremont



Par délibération du 5 mai 2022, la commune de Apremont a demandé au SIED 70 le transfert de sa compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse.

Les bâtiments à desservir seraient :

- la salle des fêtes communale
- les bâtiments du SIVOM de la Tenise (école, périscolaire)

Compétence « chaufferie bois » Apremont

Les besoins estimés des bâtiments sont de 92 kW pour 117 MWh de consommation par an dont :

	Puissance	Consommation annuelle
Pôle éducatif	49 kW	70 MWh
Pôle périscolaire	27 kW	29 MWh
Salle des fêtes	16 kW	18 MWh

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé entre 219 000€ et 229 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

Il est proposé au Comité Syndical d'accepter ce transfert de compétence. **Qui est contre ?** **Qui s'abstient ?**

Compétence « chaufferie bois » Coisevaux

Par délibération du 8 juin 2022, la commune de Coisevaux a demandé au SIED 70 le transfert de sa compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse.



Les bâtiments à desservir seraient :

- la salle des fêtes de la commune
- l'école du syndicat scolaire
- le périscolaire géré par la CCPH
- éventuellement, les logements d'Habitat 70

Compétence « chaufferie bois » Coisevaux

Les besoins estimés des bâtiments sont de :

	Puissance	Consommation annuelle
Salle des fêtes	94 kW	42 MWh
Ecole	144 kW	85 MWh
Périscolaire	45 kW	37 MWh
Sous-total	233 kW	163 MWh
<i>Habitat 70</i>	<i>258 kW</i>	<i>127 MWh</i>
<i>Total</i>	<i>491 kW</i>	<i>290 MWh</i>

Compétence « chaufferie bois » Coisevaux

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 400 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

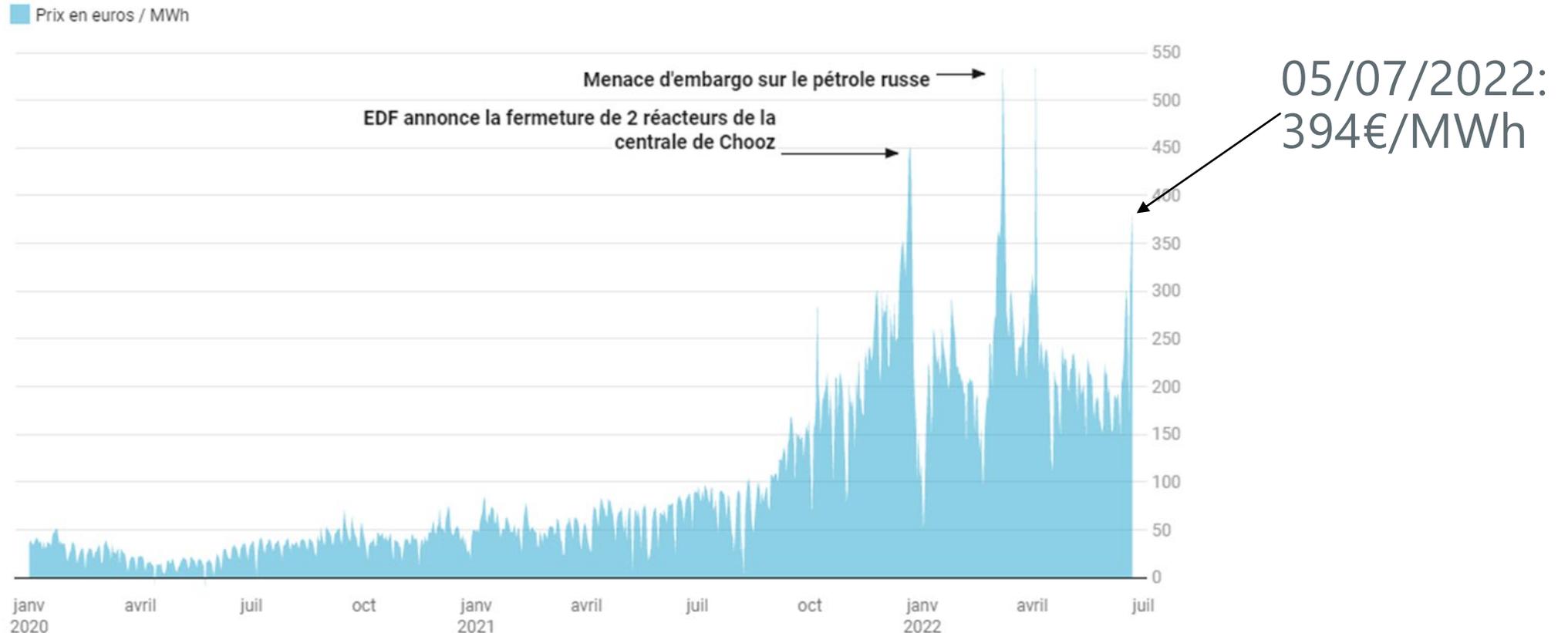
Il est proposé au Comité Syndical d'accepter ce transfert de compétence.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Questions diverses : achat d'électricité

Prix de l'électricité sur le marché de gros (EpeX Spot France)

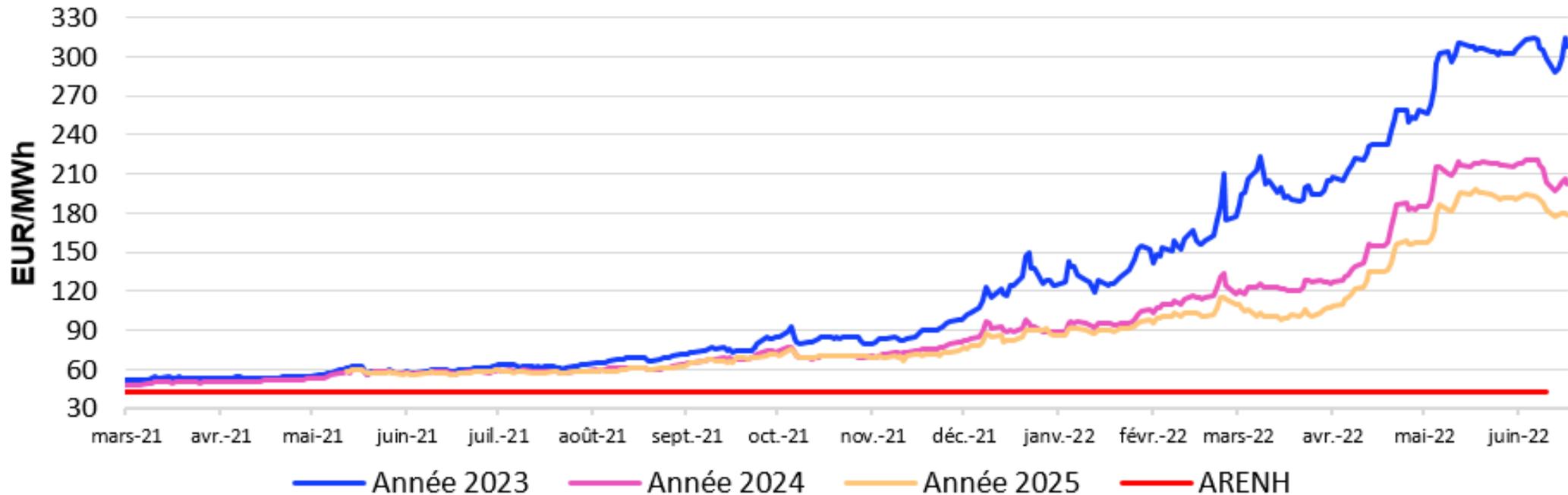


Prix mis à jour du lundi au vendredi à partir de 14h.

Graphique: Selectra • Source: Nord Pool Group • Insérer • Créé avec Datawrapper

Questions diverses : achat d'électricité

Prix à terme calendaires électricité baseload



Questions diverses : achat d'électricité

Au vu des perspectives en forte hausse du prix de l'électricité sur les marchés, il est **très fortement** conseillé aux communes qui ont adhéré au groupement d'achat d'électricité, et qui peuvent faire valoir leur droit aux tarifs réglementés, de retourner à ces tarifs pour bénéficier de la protection du bouclier tarifaire.

Les documents nécessaires sont à retourner pour **le 8 juillet 2022, dernier délai.**

Questions diverses : achat de granulés bois

La consultation pour le groupement d'achat de granulés a été déclarée infructueuse :

- une seule entreprise a répondu sans donner de prix
- elle ne s'engage pas au-delà d'un mois compte tenu de l'augmentation actuelle des prix et de la pénurie de la matière première.

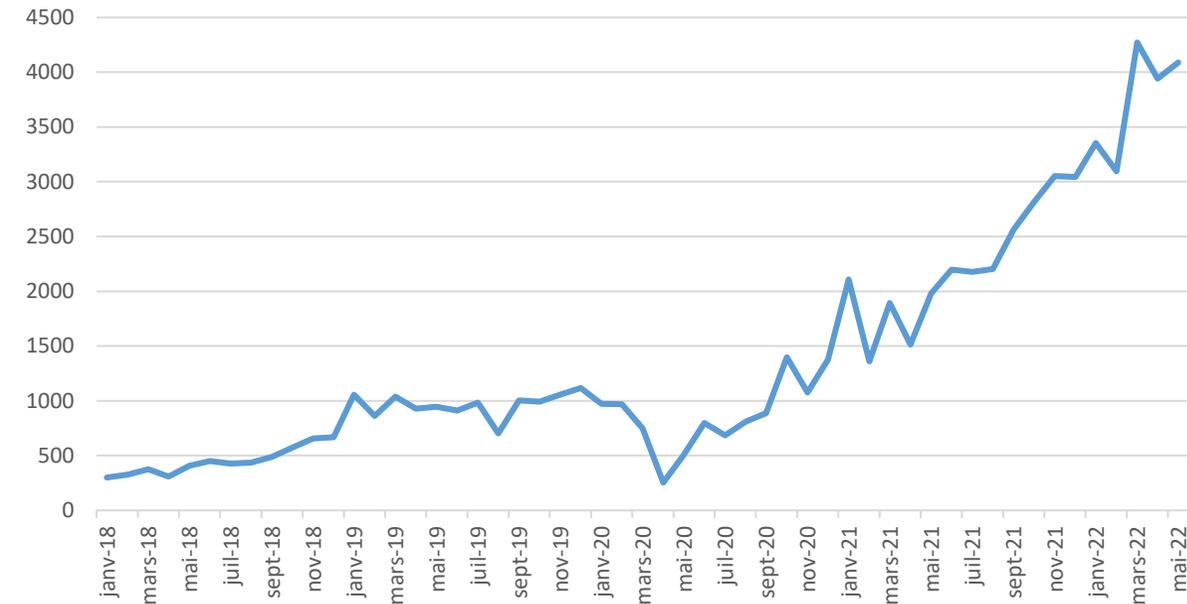
Une nouvelle consultation a été lancée sous la forme d'un accord cadre avec remise en concurrence mensuelle.

Ouverture des plis prévue fin juillet 2022.

IRVE* – Bilan

IRVE* : Infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables

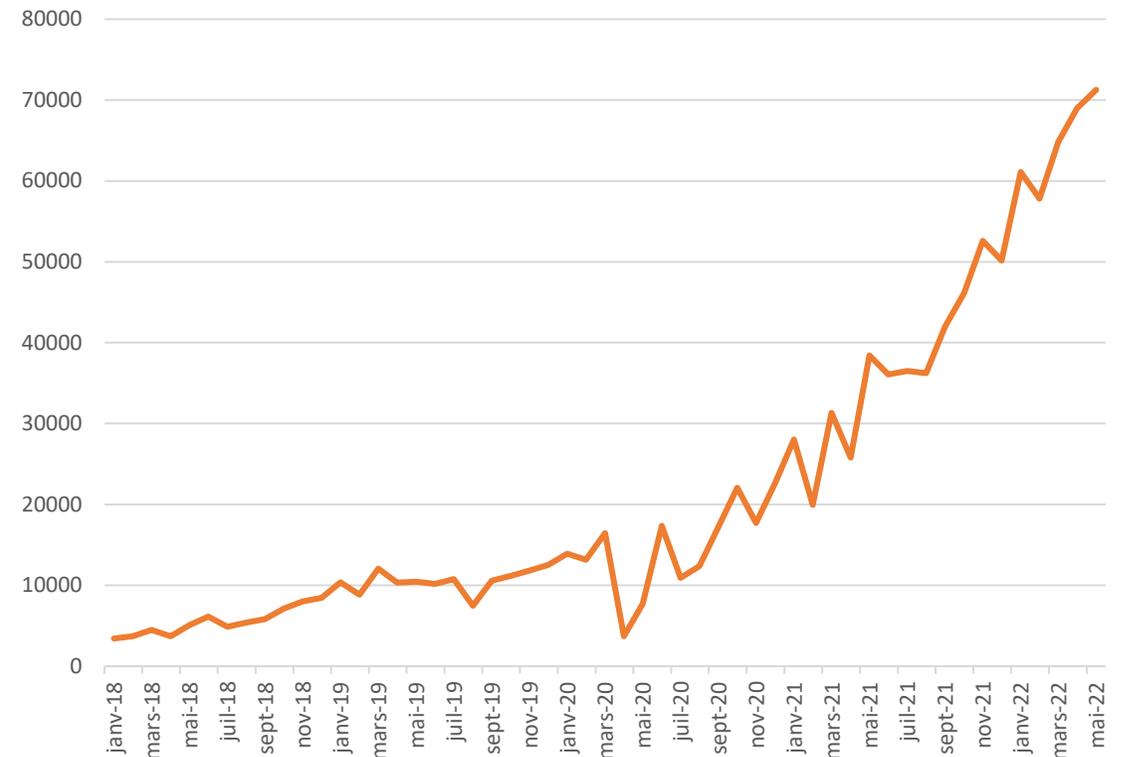
Nombre de charges



Années	Charges	KWh délivrés
Année 2020	8 026	135 007
Année 2021	26 907	443 176
Janvier à Juin 2022	21 857 (81% en 6 mois)	378 023 (85% en 6 mois)

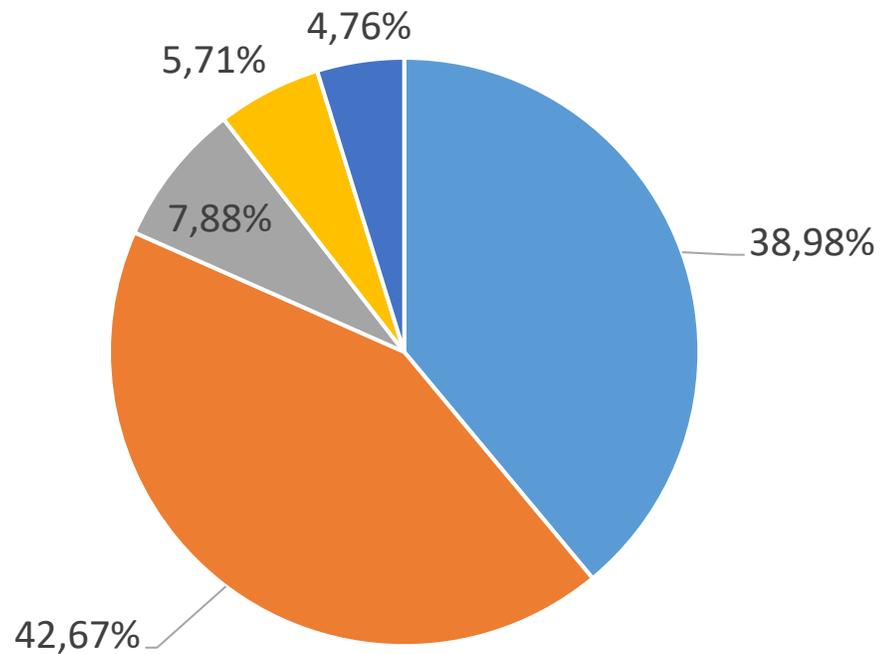
	2018	2019	2020	2021
Utilisateurs	242	448	549	1 382

Consommation (kWh)



IRVE – Bilan

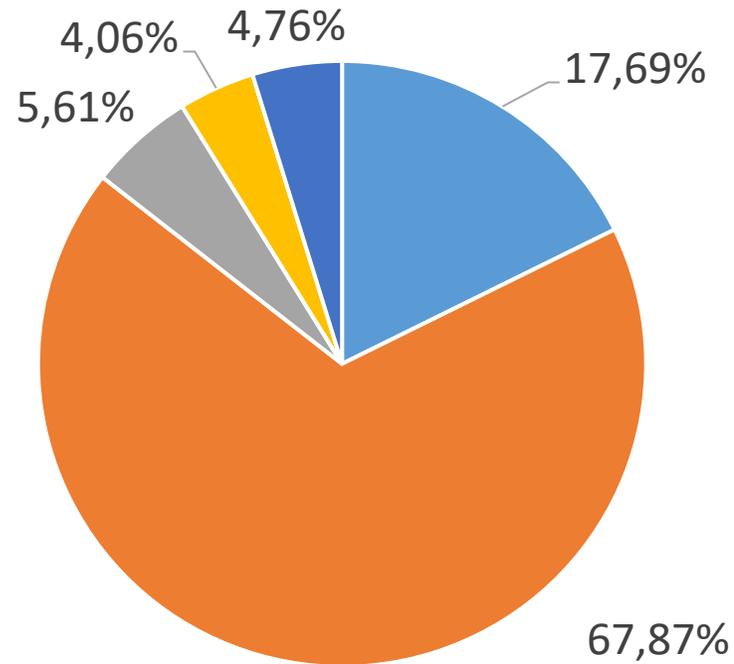
Dépenses 2021



Maintenance Supervision	67 465,61 €
Fourniture d'électricité	73 861,89 €
Travaux divers	13 632,00 €
Amortissement	9 880,53 €
Frais internes	8 242,00 €
TOTAL	173 082,03 €

- Maintenance Supervision
- Fourniture d'électricité
- Sinistre, travaux divers
- Amortissement
- Frais internes

IRVE – Bilan



- Maintenance Supervision
- Fourniture d'électricité
- Sinistre, travaux divers
- Amortissement
- Frais internes

Projection des dépenses 2022

Maintenance Supervision	43 000,00 €
Fourniture d'électricité	165 000,00 €
Travaux divers	13 650,00 €
Amortissement	9 880,53 €
Frais internes	11 573,91 €
TOTAL	243 104,43 €

Tarifification des IRVE

On constate :

- une augmentation continue de la fréquentation des bornes de recharge avec un coût de plus en plus important pour le Syndicat, coût qui sera amplifié avec l'augmentation des prix de l'électricité dès 2023.
- la nécessité d'établir une rotation de l'accès à ces dernières face aux réclamations en augmentation des usagers en itinérance.

Tarification des IRVE

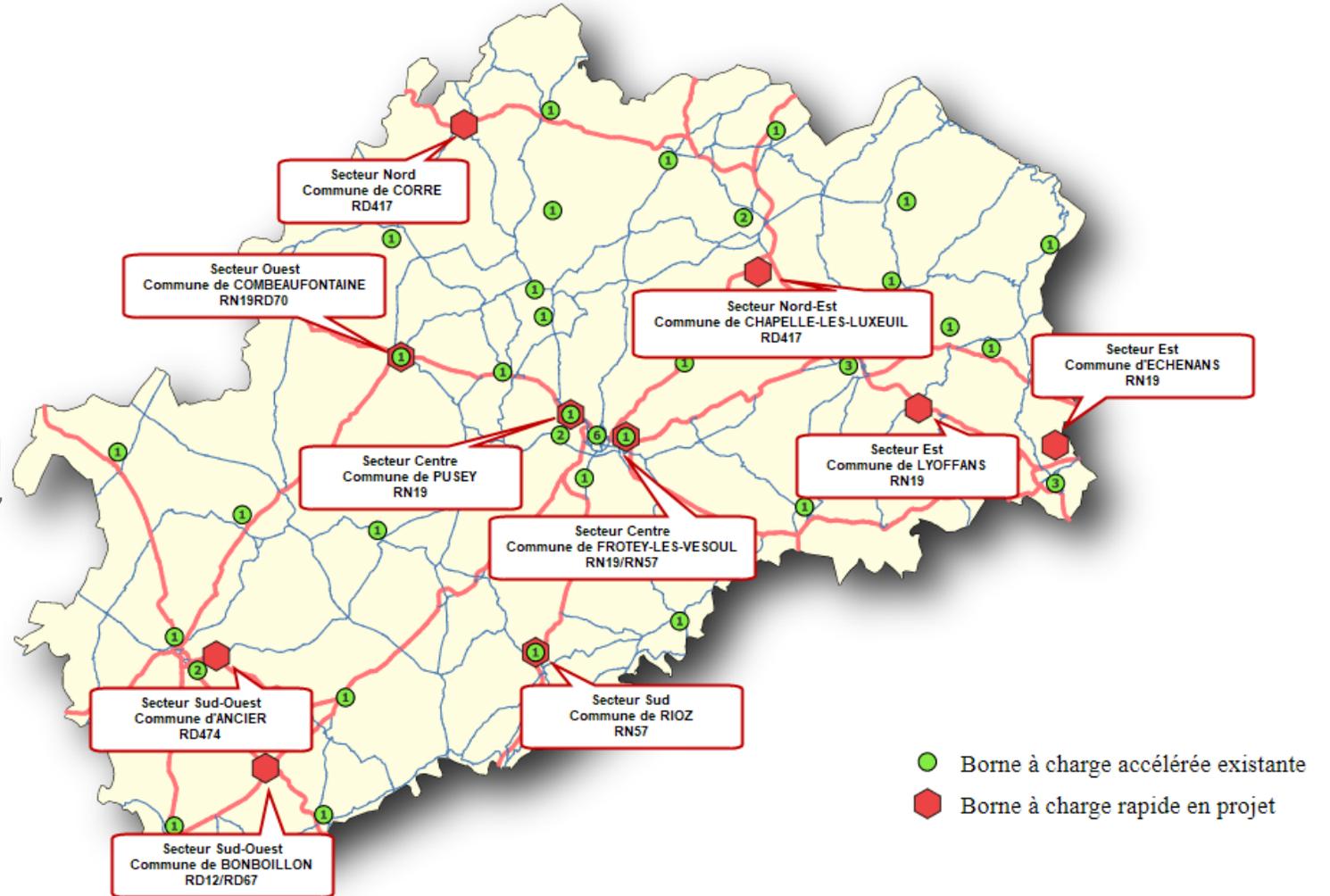
Afin de promouvoir la mobilité décarbonée, la gratuité d'accès aux bornes de recharge pour véhicules électriques est assurée, pour l'ensemble des usagers en application des délibérations n°1 du 12 septembre 2015 et n°7 du 24 octobre 2020 du comité syndical pour les bornes de recharges accélérées depuis leur mise en place en 2017 jusqu'au 31 décembre 2022.

Parallèlement à la pose de ces bornes dites « accélérées » existantes, le déploiement de bornes dites « rapides » est programmé pour le 4ème trimestre 2022.

Tarifification des IRVE

Implantation des bornes de recharge rapide

(cf délibération n°15 du bureau syndical du 17 novembre 2021)



Tarifification des IRVE

La fin de la production des véhicules thermiques imposée pour 2035 et l'augmentation importante de la vente des véhicules électriques rendent désormais inutile la gratuité d'accès aux bornes de recharge comme outil de promotion de ces véhicules.

La charge payante contribue à l'itinérance en limitant les véhicules tampon et en favorisant une rotation des utilisateurs.

Il convient donc

- d'établir dès à présent une tarification pour l'accès aux bornes de charge rapide dès leur mise en service,
- de prévoir également un barème de prix pour les charges accélérées à compter du 1^{er} janvier 2023.

Tarification des IRVE

Les modalités de facturation sont à déterminer en fonction :

- d'un terme fixe de charge,
- du type de charge (lente, accélérée ou rapide),
- de la quantité d'énergie délivrée,
- du temps d'utilisation.

Les tarifs proposés tiennent compte de :

- l'augmentation du nombre de véhicules électriques,
- le nombre d'usagers en prévision baissière avec la fin de la gratuité,
- le prix d'achat de l'électricité et de sa fluctuation actuelle,
- les coûts d'exploitation et de fonctionnement supportés par le syndicat,
- les tarifs pratiqués (secteurs public et privé) par ailleurs.

Tarification des IRVE

Sur ces principes, la commission « Concession et IRVE » du 28 juin 2022 a émis un avis favorable aux propositions tarifaires suivantes :

Charges accélérées (mise en place au 01/01/2023) :

Terme fixe : 1,50€

0,39€ / kWh

0,20€ / min applicable 30 minutes après la charge complète

Charges rapides (mise en place au 01/09/2022) :

Terme fixe : 2,00€

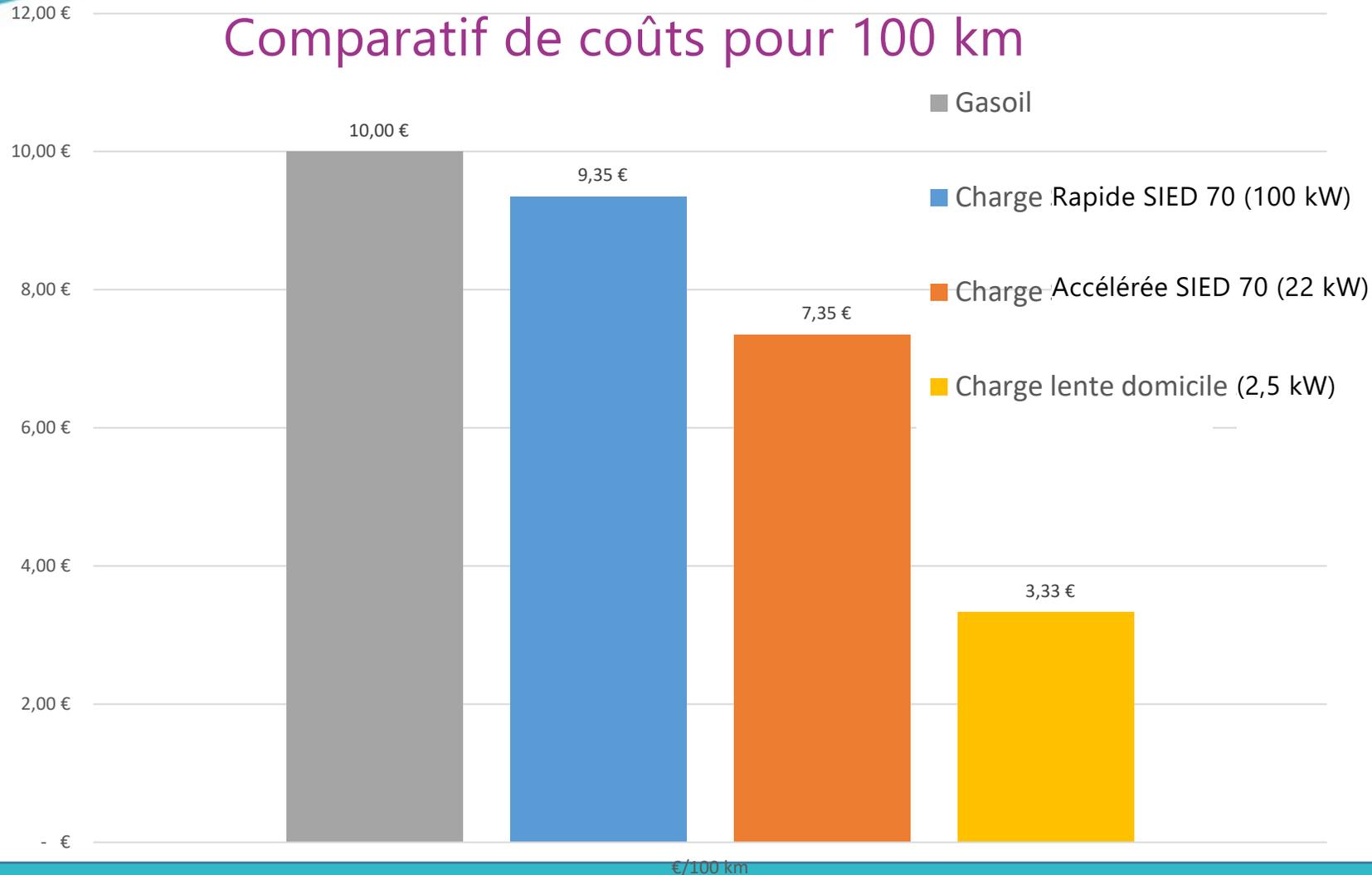
0,49€ / kWh

0,20€ / min dès après la charge complète

Les tarifs proposés seront à revoir annuellement en fonction de la fréquentation des bornes et du prix d'achat de l'électricité.

Tarifification des IRVE

Comparatif de coûts pour 100 km



Hypothèses de travail :

5 l/100 km pour un véhicule diesel ,
2 €/l de gazole

15 kWh/100 km pour un véhicule électrique

Tarification des IRVE

Charges accélérées (mise en place au 01/01/2023) :

Terme fixe : 1,50€

0,39€ / KWh

0,20€ / min (applicable 30 minutes après la charge complète)

Charges rapides (mise en place au 01/09/2022) :

Terme fixe : 2,00€

0,49€ / KWh

0,20€ / min (dès après la charge complète)

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver ces propositions de tarifs

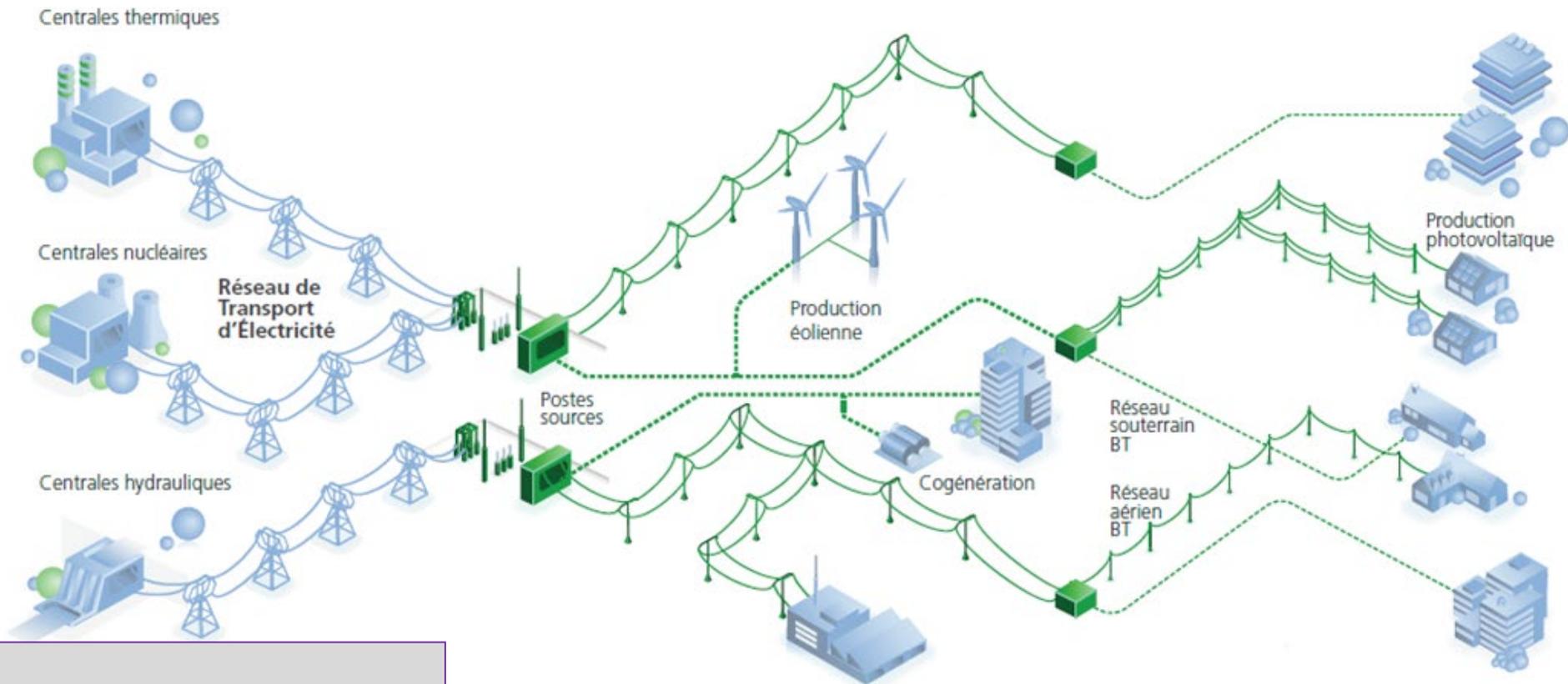
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport d'activité 2021

Les concessions d'électricité

Les concessions d'électricité



ENEDIS

125 462 points de livraison – 12 postes sources – 3 163 km HTA

3 374 postes HTA-BT – 3 347 km BT – 2 604 installations de production

1 234 GWh acheminés

SICAE-EST

17 134 points de livraison – 4 postes sources – 861 km HTA

655 postes HTA-BT – 525 km BT - 399 installations de production

153 GWh acheminés

Les concessions d'électricité

Exemple de poste source :



Exemples de postes HTA-BT :



Les concessions d'électricité

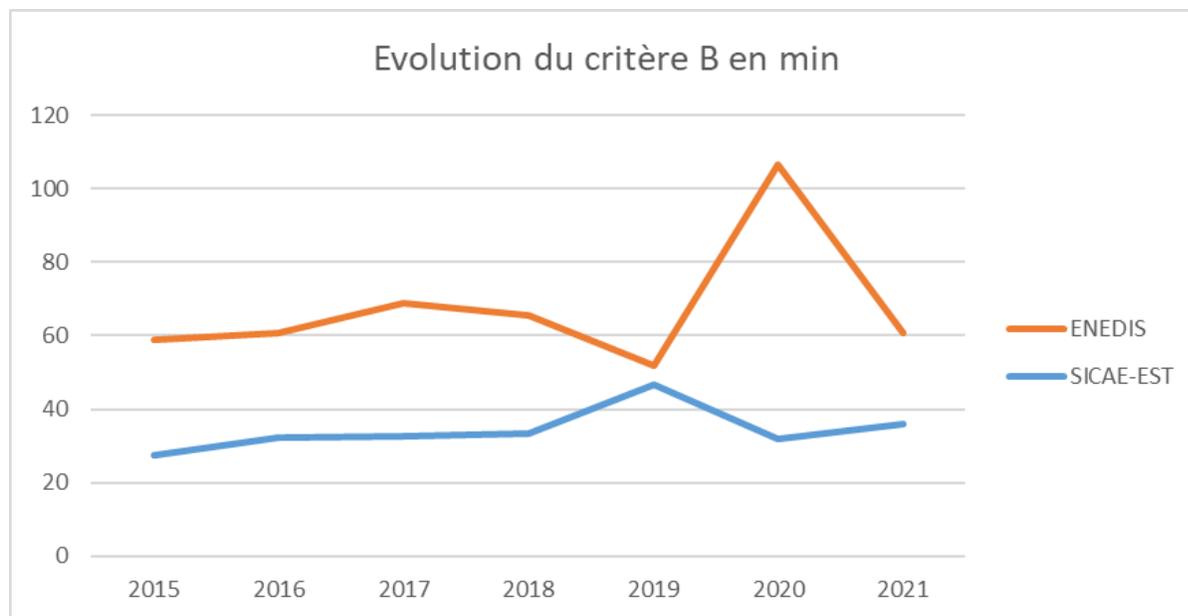
Les investissements réalisés en 2021 par ENEDIS s'élèvent à 1 609 k€. Le cumul des investissements réalisés en 2020 et 2021 est de 3 456 k€ sur les 5 700 k€ à réaliser d'ici fin 2023.

Pour la SICAE-EST, ce montant d'investissements programmés est de 851 k€.

Ces investissements sont couplés à des indicateurs précis, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, pour permettre d'évaluer la pertinence des plans pluriannuels d'investissements et de les ajuster si besoin fin 2023.

Les concessions d'électricité

le critère B : Il mesure le temps, en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité.

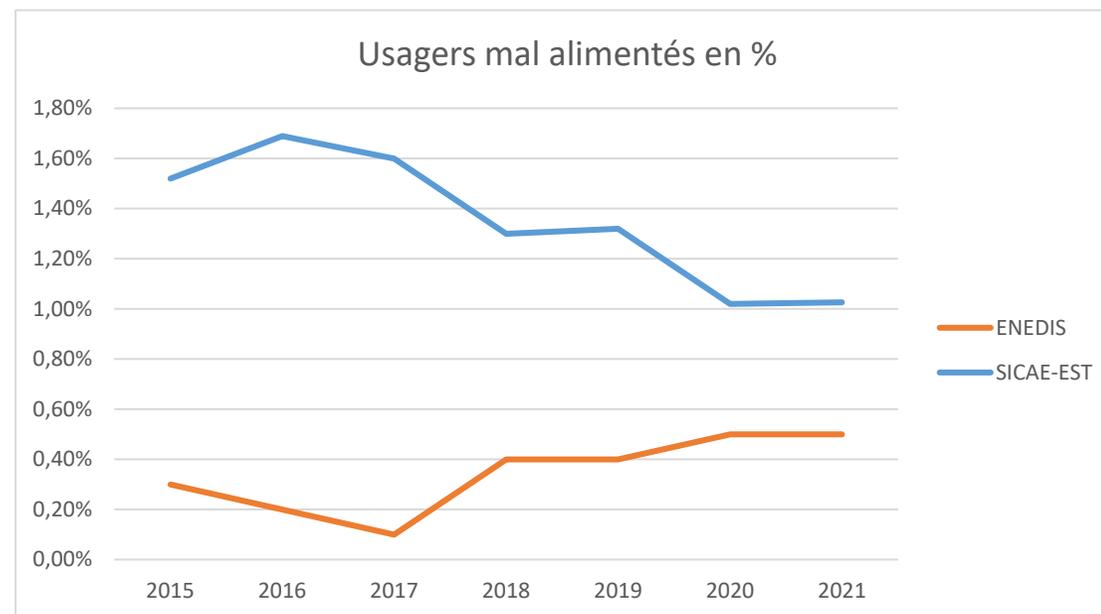


En 2021, la Haute-Saône n'a pas connu la même densité d'évènements climatiques qu'en 2020, ce qui explique la baisse constatée pour Enedis.

Les concessions d'électricité

Un usager est considéré comme «**mal alimenté**» lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min), sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise se situe entre 207 et 253 volts en monophasé. Le seuil réglementaire d'usagers mal alimentés est fixé à 3 %.

Questions sur les concessions d'électricité ?



Rapport d'activité 2021

Les travaux sur les réseaux-secs

Les travaux sur les réseaux secs

Chiffres clés 2021 pour le réseau d'électricité :

221 dossiers de travaux engagés en 2021 (177 en 2020) pour un montant de 9 925 k€ TTC (7 945 k€ TTC en 2020).

Taux de financement moyen du SIED 70 : 84% du montant HT des travaux.

L'année 2021 confirme la tendance à la hausse des travaux réalisés, notamment en matière d'enfouissements pour les communes.

Les travaux sur les réseaux secs

Renforcement et sécurisation :

En 2021, 33 dossiers de renforcement et 16 dossiers de sécurisation ont été engagés, représentant un montant total de travaux de 1 980 k€ HT.

Réalisés exclusivement sur le territoire de communes rurales au sens de l'électrification, ces travaux sont intégralement pris en charge par le SIED 70.



*Livraison d'un nouveau
poste de transformation*

Les travaux sur les réseaux-secs

Extension :

En 2020, 128 dossiers d'extension ont fait l'objet d'un bon de commande pour un montant total de travaux de 2 411 k€ HT. Relativement stable, ce programme de travaux dépend uniquement de la demande des particuliers et des collectivités (101 affaires en 2020 pour un montant de 2 184 k€ HT).

Largement financés, le taux de participation moyen du syndicat pour ce type de travaux est d'environ 80%. 50% des travaux ont été intégralement financés par le SIED 70.

Les travaux sur les réseaux secs

Enfouissement :

En très forte hausse par rapport à 2020, ce sont 44 dossiers d'enfouissement qui ont été engagés en 2021 pour un montant de 4 000 k€. Pour mémoire, en 2020, 27 dossiers ont été engagés pour 1 790 k€.

Compte tenu du nombre important de demandes d'enfouissement, le syndicat a revu lors de la réunion du Bureau syndical du 15 juillet 2021 les modalités de financement de ce type d'opérations en établissant une programmation annuelle passant par un appel à projets. **Les demandes chiffrées pour l'année N sont désormais à déposer avant le 1^{er} février de l'année N.**

Les travaux sur les réseaux secs

Eradication des postes en cabine haute :

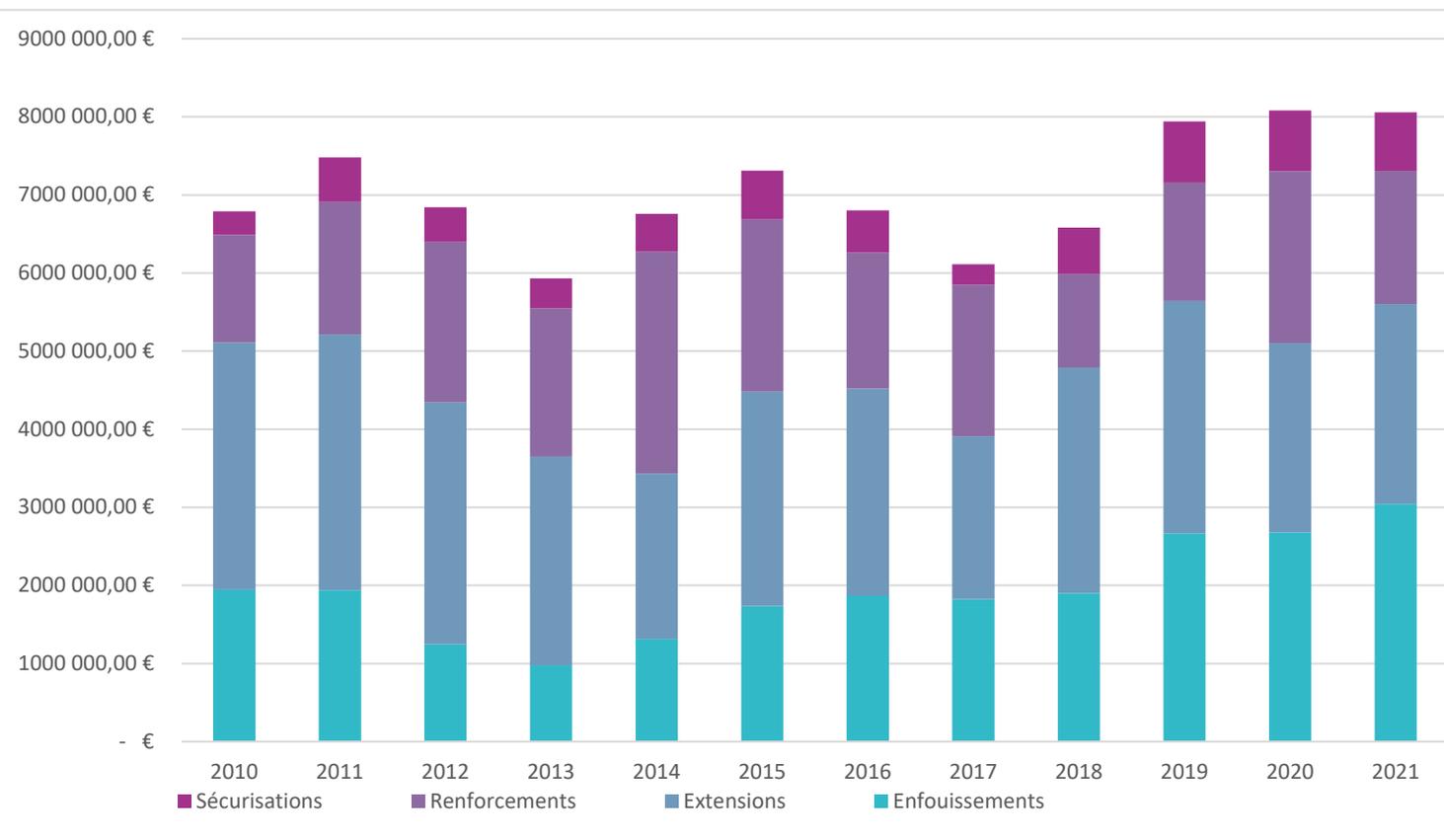
Le 5 avril 2019, le SIED 70 et la SICAE-EST signaient une convention visant l'éradication de 41 postes de transformation en cabine haute dits « tours » situés dans des communes desservies par ce concessionnaire.

En 2021, 7 communes ont à nouveau été concernées par ce type d'opérations : BOURSIERES, JUSSEY, MAGNY-LES-JUSSEY, PIERRECOURT (2 postes), SOING-CUBRY-CHARENTENAY, VELLE-LE-CHATEL et VOUGECOURT, pour un montant total de 830 k€ HT dont environ 580 k€ à la charge du syndicat.

Les travaux sur les réseaux secs

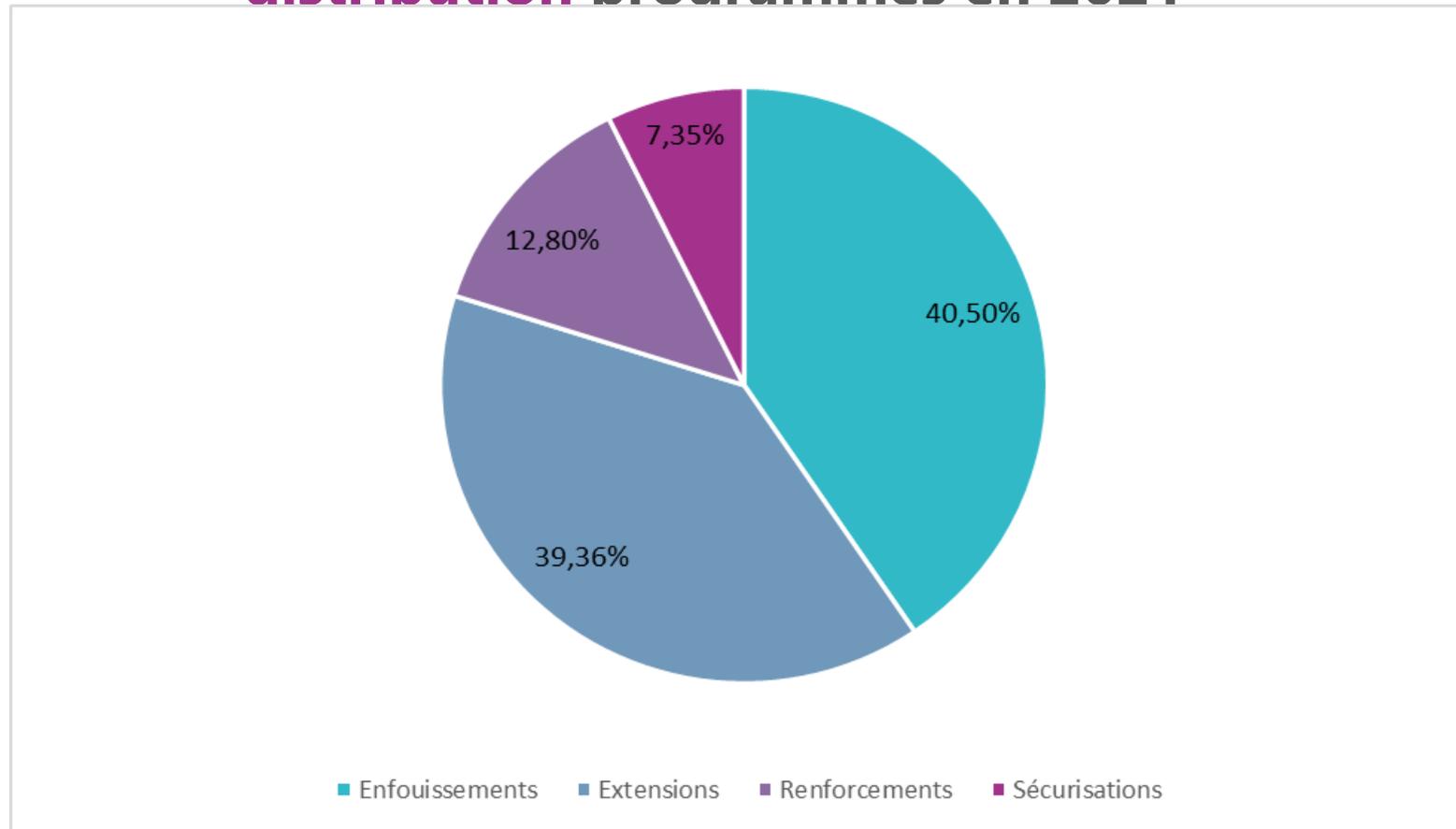
Evolution annuelle des travaux réalisés par le syndicat sur le réseau d'électricité

L'année 2021 confirme la tendance à la hausse des travaux réalisés, notamment en matière d'enfouissements où les demandes des communes sont restées soutenues, pour représenter plus de 40% des programmations de travaux (30% en 2020).



Les travaux sur les réseaux secs

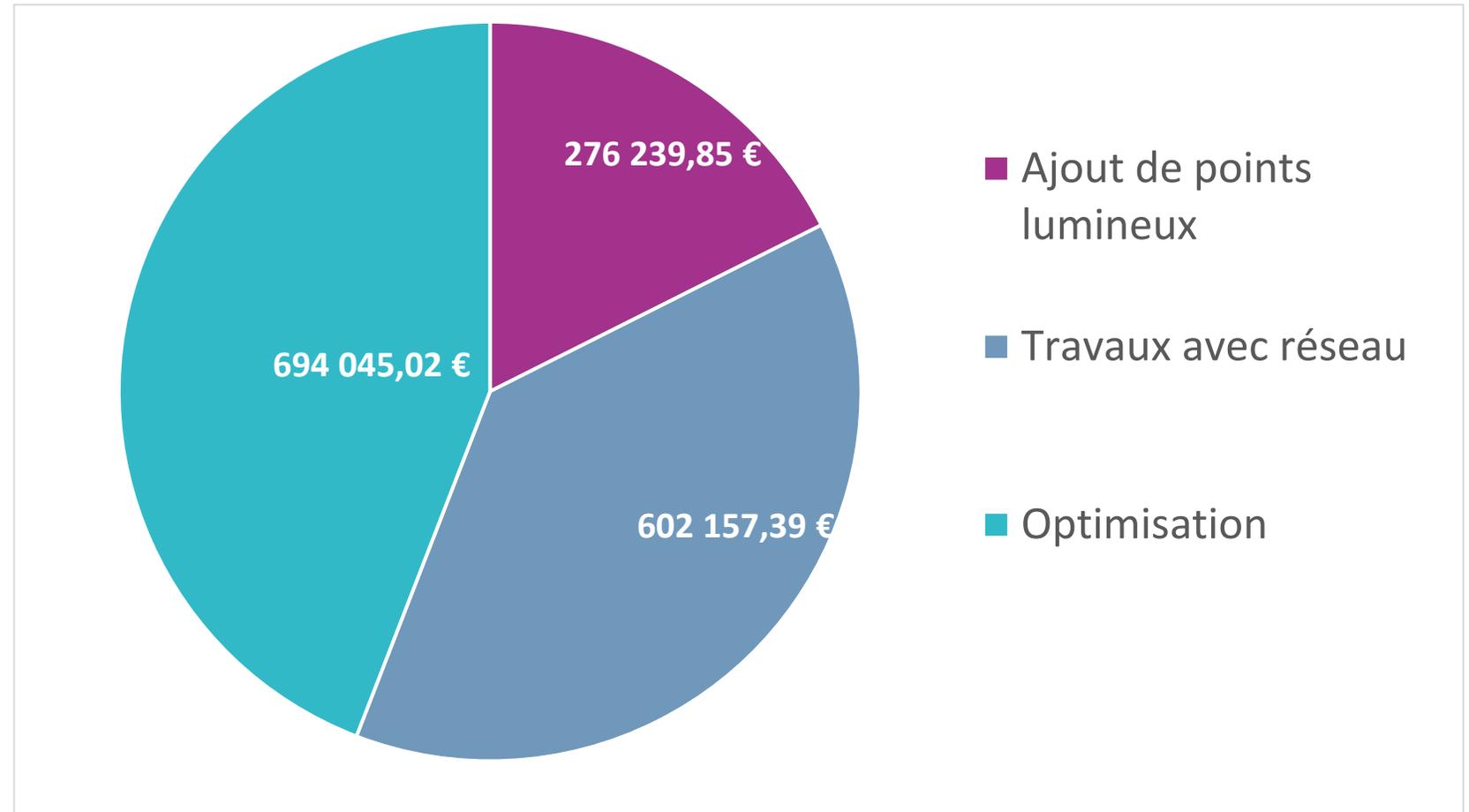
Répartition financière des travaux sur le réseau de distribution programmés en 2021



Les travaux sur les réseaux secs

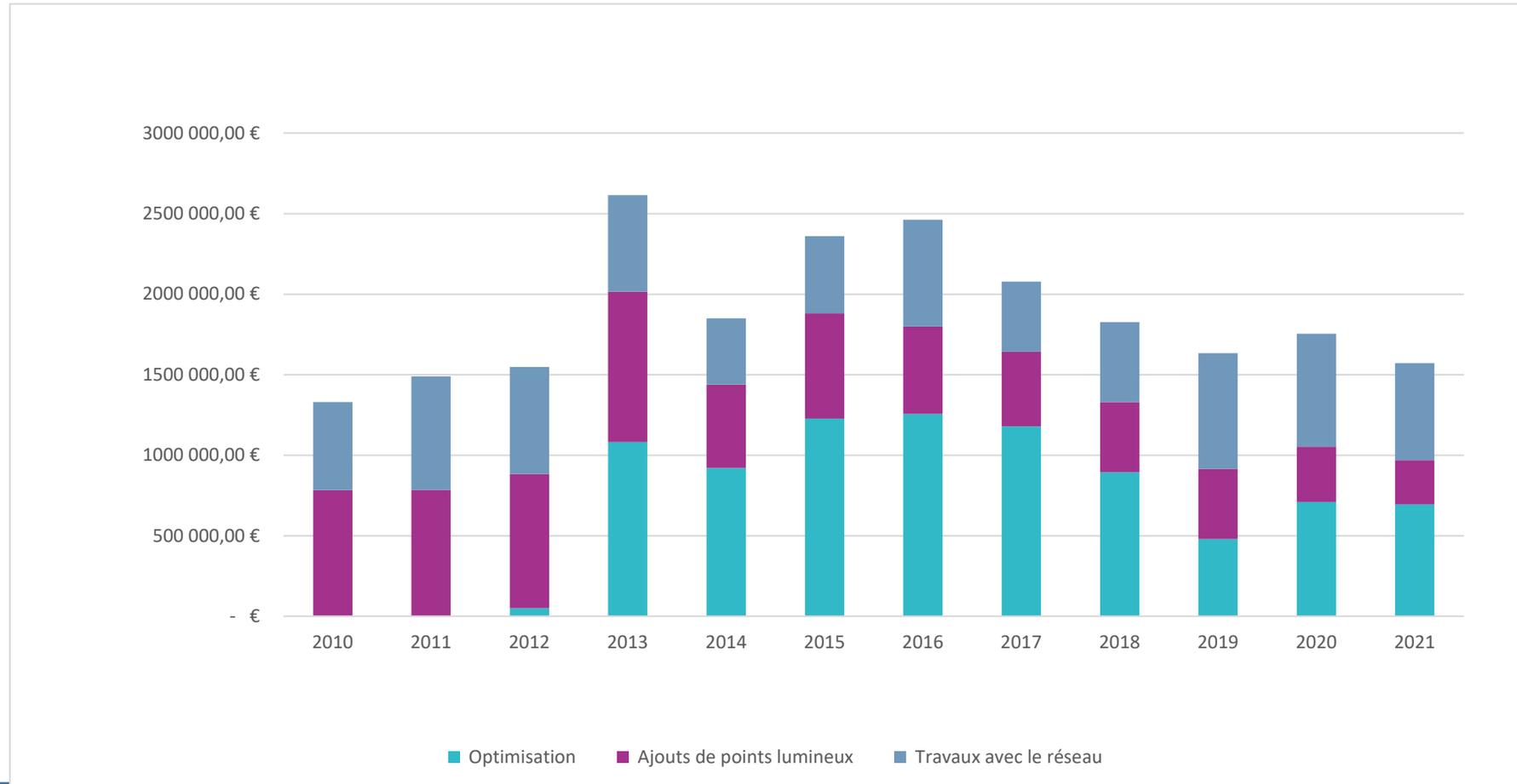
Répartition financière des travaux d'éclairage public mandatés en 2021

Eclairage public :
1 575 k€ de travaux
sous Moa* SIED70



Les travaux sur les réseaux secs

Evolution annuelle des montants mandatés TTC de travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage déléguée



Les travaux sur les réseaux secs

Génie civil de communication électronique :

121 k€ pour les nouveaux réseaux,

532 k€ pour l'enfouissement des lignes

Evolution des montants mandatés TTC de travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage déléguée



Les travaux sur les réseaux secs

Maintenance Eclairage Public :

En mai 2021, suite à plusieurs sollicitations portant sur l'éclairage public et sa maintenance, le syndicat a souhaité connaître les pratiques et attendus des communes dans ce domaine, en transmettant un questionnaire dont les réponses ont permis de mesurer l'ampleur de la demande et de proposer des solutions adaptées à ces sollicitations :

- 390 questionnaires retournés sur les 539 questionnaires envoyés.
- 331 communes n'ont pas de contrat de maintenance.

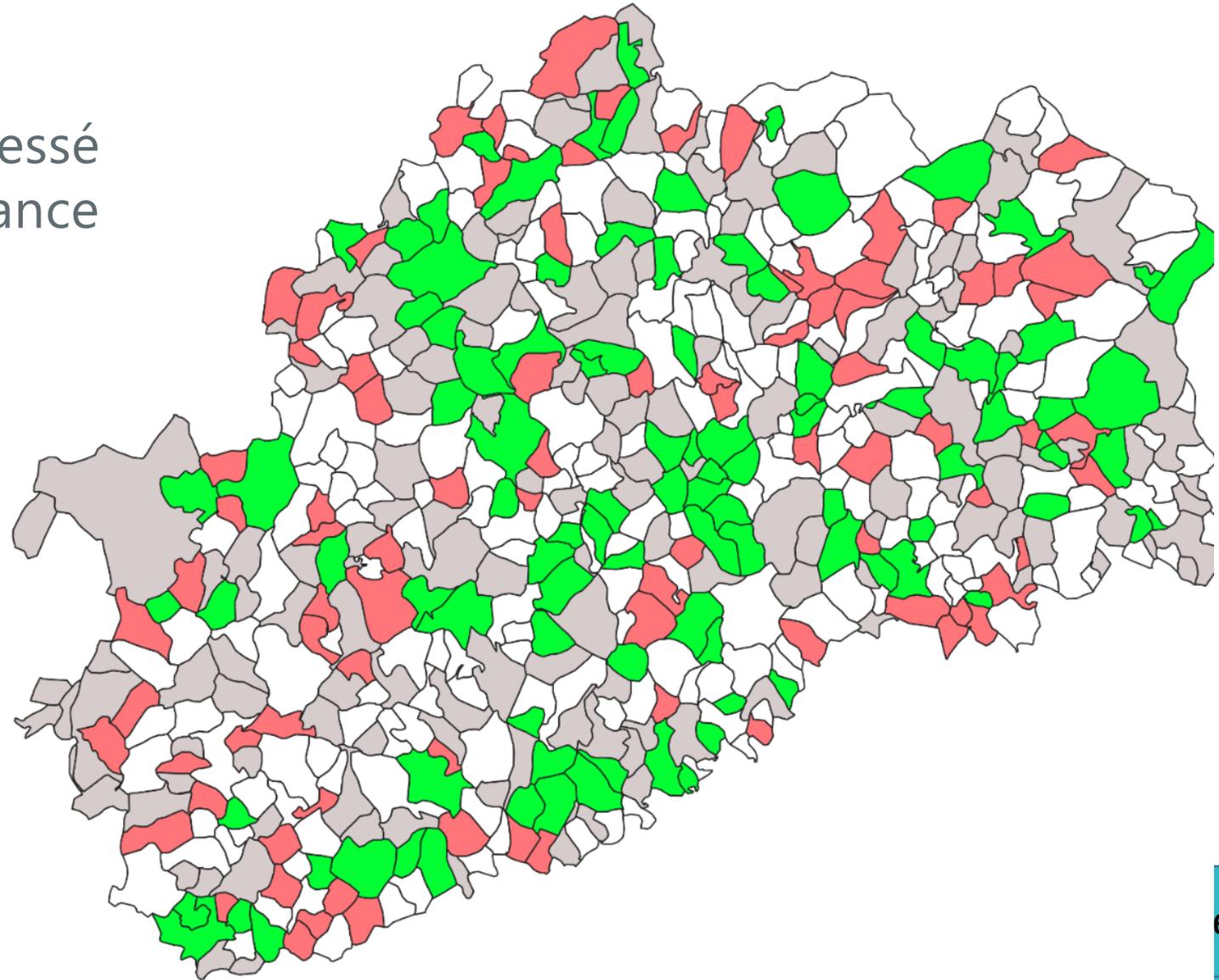
Les travaux sur les réseaux secs

A la question « Seriez-vous intéressé pour un service de maintenance préventive assuré par le SIED 70 ? »

Oui (vert)

Non (rouge)

Pas dans l'immédiat (gris)



Les travaux sur les réseaux secs

En décembre 2021, au vu des réponses émises par les communes, un nouveau courrier a été adressé, proposant une prestation de services, en indiquant :

- le coût de la prestation globale (15€ / an / point lumineux, pour une souscription au 1^{er} semestre 2022),
- une durée d'engagement de 3 ans,
- les prestations assurées :
 - un diagnostic de l'installation (relevé des points lumineux, vétusté, protection des personnes, puissance installée, consommation, puissances souscrites, ...),
 - le géoréférencement des réseaux « sensibles », de classe A, (précision inférieure à 40 cm),
 - la maintenance préventive et curative (hors sinistres),
 - les réponses aux DT-DICT,
 - la mise à disposition, à terme, d'un logiciel (site internet),
 - Installation et dépose des illuminations temporaires de Noël.

Questions sur les travaux réseaux secs ?



Rapport d'activité 2021

Les concessions gaz

Les concessions gaz

Par arrêté du 18 octobre 2021, Madame la Préfète de Haute-Saône a entériné le transfert de compétence des communes de CHARIEZ et de MONTIGNY LES VESOUL.

Les communes de GRAY-LA-VILLE, CORBENAY, ROYE bénéficient actuellement d'un réseau de distribution de gaz naturel.

Les concessions gaz

La concession de La Côte (et une partie de Roye) :

La construction de 4,5 km de réseau de distribution de gaz naturel posés depuis l'infrastructure gaz existante de Roye, estimée à 609 000 € HT a démarré en février 2021 et s'est terminée en juin de la même année.

L'objectif était d'abord de desservir plusieurs clients industriels, en particulier Knauf Fibres, ainsi que la mairie et l'école de La Côte. 35 clients résidentiels présents sur le tracé (sur Roye et La Côte) ont pu bénéficier de l'énergie gaz en se raccordant dès les premiers travaux.

Questions sur les concessions gaz ?

Rapport d'activité 2021

Le bois énergie



Le bois énergie

Intervention du service dans les études, la conception et la réalisation de chaufferies automatiques au bois :

par assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO):

dans les études de maîtrise d'œuvre jusqu'au parfait achèvement des travaux :

- Conventions avec Champey, Bouhans-et-Feurg , Errevet, Vouhenans.
- Réception des travaux Saint-Rémy-en-Comté et Valay.

Le bois énergie

Accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation d'**études de faisabilité bois-énergie** :

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent **déléguer au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage** des études. Cette opération fait l'objet d'un appui financier de l'ADEME et d'un accompagnement technique de l'ADERA :

- Conventions signées : Faverney, Vouhenans, Magny-Vernois, Syndicat des écoles d'Aprémont, Champlitte, Lure (marché spécifique).
- Études finalisées : Champagny, Villers-le-Sec et Gevigney-et-Mercey.

Le bois énergie

Les études de substitution aux énergies fossiles

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent **déléguer au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage** des études.

Cette opération fait l'objet d'un appui financier du programme ACTEE-SEQUOIA de la FNCRR. Les études sont financées à hauteur de 80 %. Les communes bénéficiaires sont celles pour lesquelles le SIED 70 perçoit la TCFE.

En 2021, la commune de Mailley et Chazelot a pu bénéficier d'une étude pour son église.

Le bois énergie

Par transfert de compétence :

Communes concernées : MOIMAY, GEVIGNEY-ET-MERCEY, VAUVILLERS, SCEY-SUR-SAONE, GY, MARNAY.

Le 25 juin 2021, la reprise de la compétence « réseau de chaleur » à la ville de VESOUL pour le projet du quartier du Montmarin a été actée par arrêté préfectoral.

En décembre, la commune de Vauvillers a demandé la reprise de sa compétence pour le projet de chaufferie biomasse centralisée de sa commune.

Le bois énergie

Interventions spécifiques 2021 :

SCEY, GY, MARNAY : les contrats d'approvisionnement et les marchés d'exploitation/entretien ont été renouvelés pour une durée de 3 ans :

- *Exploitation maintenance* : ENGIE Solutions, Bourgogne Franche-Comté
- *Plaquettes forestières* : GIRARD ENERGIE BOIS de Fertans,(GY, MARNAY)
- AGRI COMPOST 70 de Montigny Les Vesoul (SCEY)
- *Fioul* : THEVENIN et DUCROT, Chevigny Saint Sauveur (SCEY, MARNAY)

Le bois énergie

Interventions spécifiques 2021 :

MOIMAY : notification d'un marché de maîtrise d'œuvre en juillet 2021, la réunion de lancement des études d'avant-projet a eu lieu en août.

SCEY : des défauts sur l'automate de régulation ont empêché le démarrage de la chaudière bois pour le début de la saison de chauffe 2021-2022.

SCEY : raccordement du Dojo au réseau de chaleur existant.

Le bois énergie

BILAN GLOBAL 2021 DES 3 RESEAUX DE CHALEUR EN ACTIVITE :

- 1 370 kW de puissance bois-plaquettes,
- 2 924 ml de réseaux de chaleur,
- 33 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 1 pôle éducatif, 10 bâtiments publics et 11 particuliers,
- 30 702 m² de surfaces chauffées,
- 3 862 MWh produit.

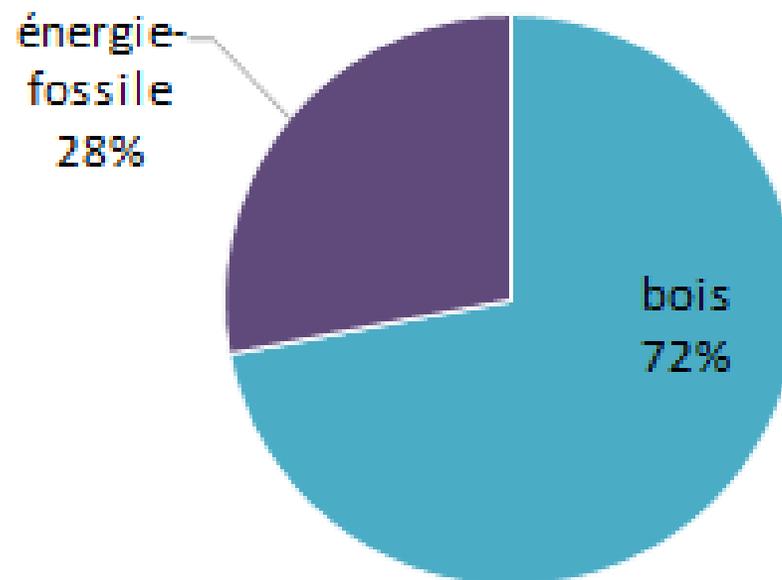
Le bois énergie

- 1 009 Tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales,
- 1 Tonne de granulés consommés en appoint,
- 80 % de rendement moyen.

Des tarifs constants depuis 2012

Questions sur le bois énergie ?

Part d'énergie produite 2021



La production d'électricité d'origine renouvelable

La production d'électricité d'origine renouvelable

Le nombre de demandes pour des projets photovoltaïques en progression :

- 75 notes d'opportunité ont été réalisées sur 2021.
- Ces installations ont un potentiel de puissance de 1 756 kWc pour une productivité annuelle de 1 714 MWh et un coût d'investissement estimé à 2 633 330 € HT.
- 3 transferts de compétence ont été demandés pour une réalisation (Francheville, Vesoul et Echenoz-la-Méline).

La production d'électricité d'origine renouvelable

Les réalisations :

En 2021, le SIED 70 a lancé la réalisation de 2 nouvelles installations.

Il s'agit des unités de production photovoltaïques de la mairie de Belfahy et celle du nouveau pôle périscolaire d'Héricourt.

Ces deux unités représentent une puissance respective de 14 kWc et 35 kWc pour une productivité annuelle de 16 500 kWh et 34 800 kWh.

Pour ces installations, le SIED 70 a investi 89 525 € HT.

La production d'électricité d'origine renouvelable

Hydroélectricité :

En 2020, une convention de groupement avait été signée entre le SIED 70 et le SIBVHO (Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon) pour la réalisation d'un barrage hydroélectrique en coordination avec un parcours en eaux vives à Pont-sur-l'Ognon. En décembre 2021, le SIED 70 a lancé la consultation en vue de la notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Questions sur la production d'électricité renouvelable ?

Questions diverses

Les générateurs

Le développement de grands projets de production d'énergies renouvelables, photovoltaïques et éoliens, peut être difficile à conduire sur nos territoires.

Afin de vous accompagner dans l'émergence de vos projets, le SIED 70 met à votre disposition un service gratuit de conseil et d'appui personnalisé soutenu par l'ADEME, mené en collaboration avec la Région et l'Etat.

Vos contacts : **Jean-Pierre VALLAR**, Chargé de mission régional Éolien et Photovoltaïque - 06 82 51 55 84 - contact@territoire-energie-bfc.fr

Rapport d'activité 2020

La Maîtrise de l'Énergie

La maîtrise de l'énergie

Le conseil en énergie partagé (CEP) :

- En 2021, 3 nouvelles CEP, dont une en remplacement d'un 2nd CEP parti fin 2020, ont été recrutées. Ces 3 postes sont subventionnés par l'ADEME.
- 56 collectivités ont adhéré au service en 2021 (ce qui porte le total à 113 adhérents).

La maîtrise de l'énergie

Les audits énergétiques :

Afin d'accompagner les collectivités après l'intervention du service CEP et de les aider à préparer un programme d'intervention sur leur bâtiment, le Syndicat a également décidé la prise en charge à 100 % (en partenariat la Région BFC) des audits énergétiques pour les adhérents au service CEP.

En 2021 :

- 87 bâtiments ont été audités pour un montant de 157 025,00 € HT.
- 1 Simulation Thermique Dynamique (STD) a été réalisée pour un groupe scolaire du territoire pour un montant de 750,00 € HT.

La maîtrise de l'énergie

L'accompagnement technique des communes :

Le SIED 70 offre aux collectivités, dont le projet a été retenu par la commission "Environnement et maîtrise de l'énergie", une prestation d'accompagnement administratif et technique en phase travaux. En 2021 :

- Les communes de Germigney et Ruhans ont ainsi réceptionné leurs travaux respectivement en mai et août. Magny-Vernois a pu entreprendre les travaux de rénovation de la boulangerie et son logement
- 1 nouvelle convention : Bouhans-les-Montbozon (salle des fêtes et logements)

Rapport d'activité 2021

Les aides financières

Les aides financières

Le Conseil en Financement Partagé (CFP) :

Le Syndicat a recruté une conseillère en financement partagé en septembre 2021. Son poste est financé à 50% par le programme ACTEE SEQUOIA de la FNCCR.

Son rôle est d'accompagner les collectivités dans l'établissement des plans de financement pour les projets relatifs à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables. Elle les aide dans le montage des dossiers de subvention auprès des co-financeurs publics. Elle est en charge des aides du SIED 70 relatives à la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables.

Les aides financières

C'est également elle qui gère les groupements d'achat d'énergies au sein du SIED 70 et qui s'occupe de la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) relatifs aux travaux de rénovation énergétique.

Ainsi, en 2021, le Syndicat a pu valoriser des CEE à hauteur de 95 979,68 €.

Les aides financières

L'éclairage public :

En 2021, le SIED 70 a versé 608 000 € d'aides aux collectivités pour les travaux réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage.

A ce montant, il faut ajouter la contribution du SIED 70 aux travaux réalisés sous délégation de maîtrise d'ouvrage : 483 000 €.

Les aides financières

L'appel à projets « maîtrise de l'énergie » dans les bâtiments

En 2021, le SIED 70 a versé 459 000 € aux collectivités pour les aider dans leurs travaux de rénovation thermique des bâtiments.

Dans le même temps, le jury de l'appel à projets 2021 a retenu 21 projets totalisant 765 000 euros de subventions notifiées.

NOTA : Les dossiers pour l'appel à projets 2023 sont à déposer au plus tôt, si possible avant le 1^{er} février 2023.

Les aides financières

Les aides au bois énergie

En 2021, outre les aides du SIED 70 aux études de faisabilité bois (10% en sus des 70 % de l'ADEME) et aux études de substitutions (30% en sus des aides ACTEE), le Syndicat a octroyé 186 360 € d'aides aux travaux d'investissement aux communes de Bougnon, Avrigney-Virey, Amance, Larret, Champey et Fresse pour une puissance globale bois de 270 kW.

Questions sur les aides financières ?

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE



**1, rue Max Devaux
70000 VESOUL**



Tél : 03 84 77 00 00



**E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

